



PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DELEGATIONS DE SIGNATURE

données par

M. Jean-Marc SABATHÉ
Préfet de la Manche

Chevalier de la Légion d'honneur



Arrêté du 16 août 2018
signé par le Préfet de la Manche : M. Jean-Marc SABATHÉ

NUMERO SPECIAL N° 37



LE CONTENU INTEGRAL DES TEXTES ET/OU LES DOCUMENTS ET PLANS ANNEXES
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :
<http://www.manche.gouv.fr>

RUBRIQUE : PUBLICATION - ANNONCES ET AVIS - RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

I – DELEGATIONS DE SIGNATURE	2
<i>PREFECTURE - SOUS-PREFECTURE</i>	<i>2</i>
<i>Arrêté du 16 août 2018 confiant la suppléance du poste de M. le préfet de la Manche à M. le sous-préfet d'Avranches du jeudi 23 août 2018 : 14 h au vendredi 24 août 2018 :12 h.....</i>	<i>2</i>

I – DELEGATIONS DE SIGNATURE

Préfecture - Sous-préfecture

Arrêté du 16 août 2018 confiant la suppléance du poste de M. le préfet de la Manche à M. le sous-préfet d'Avranches du jeudi 23 août 2018 : 14 h au vendredi 24 août 2018 :12 h

VU la loi n° 82-213 du 3 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
 VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ en qualité de préfet de la Manche ;
 VU le décret du 23 avril 2018 nommant M. Gilles TRAIMOND, sous-préfet d'Avranches ;
 SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,
 ARTICLE 1 : M. Gilles TRAIMOND, en sa qualité de sous-préfet d'Avranches, est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet pour la période du jeudi 23 août 2018 : 14 h au vendredi 24 août 2018 : 12 h.
 ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Gilles TRAIMOND, sous-préfet d'Avranches, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.
 ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet d'Avranches, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Département de la Manche - Imprimerie administrative Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture
